

SOC-7110

SÉMINAIRE DE 2^e et 3^e CYCLES : *Lévi-Strauss*

Présentation

Dans le cadre des recherches que je mène depuis quelques années autour de la question du symbolisme, je consacre le séminaire de cet automne à l'étude de la seule œuvre de Lévi-Strauss¹. Je propose que nous allions à la rencontre de cette dernière, en posant au départ une question d'une grande simplicité : comment s'y élabore le concept de symbolisme? Le travail que nous effectuerons ensemble autour de ce concept et de son traitement nous ouvrira ensuite la possibilité de multiplier les points de vue sur cette œuvre majeure du 20^e siècle. Les participant(e)s du séminaire seront précisément invités à le faire dans leurs exposés, qui occuperont la seconde partie de la session, en s'éloignant, au gré de leurs intérêts, de la question qui aura servi de point de départ. Comme les années précédentes, la configuration définitive du parcours collectif qui sera le nôtre sera ainsi déterminée par les choix de chacune et chacun. J'attends un exposé de trois quarts d'heure à une heure environ sur un article, un ouvrage, un thème dont a traité Lévi-Strauss². Il sera suivi d'une discussion le reste de la séance. J'attends encore un travail de fin de session d'une quinzaine de pages qui reprend l'exposé oral mais qui l'enrichit des différents éléments de la discussion qui se sera tenue dans le séminaire et des présentations des autres participants. L'évaluation finale tiendra compte de la communication orale et du texte présenté. À la troisième semaine du séminaire, nous commencerons à choisir quelques ouvrages et textes de Lévi-Strauss proposés à l'étude. Celui ou celle qui fait l'exposé sélectionne pour les auditeurs un ou des extraits à lire (25 à 50 pages) que nous reproduisons et distribuons la semaine précédant

¹ Depuis 2010, cette recherche théorique a été menée en collaboration avec Roger Ferreri, psychiatre et psychanalyste. Le travail de recherche que j'effectuerai avec vous cet automne demeurera redevable de cette collaboration, même si les positions que j'adopterai n'engageront évidemment que moi.

² Une bibliographie très complète des articles et ouvrages, y compris les traductions, est donnée sur le site du Laboratoire d'Anthropologie Sociale, unité mixte de recherche du Collège de France, du Centre National de la Recherche Scientifique et de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales fondée par Lévi-Strauss en 1960 : las.ehess.fr/index.php?1336

celle de l'exposé, de façon à ce qu'au moment où celui-ci a lieu, tout le monde connaisse la matière dont il est alors question. J'indique très schématiquement dans les quelques pages qui suivent le point de départ qui sera le mien dans les deux premières séances du séminaire.

La construction de la notion de symbolisme chez Lévi-Strauss conjoint trois principes : réciprocité, équivalence et systématisme ; mais comme la symbolisation remplit en outre une fonction qu'on peut qualifier de « supplétive », c'est finalement quatre principes qui y sont à l'œuvre. Marcel Hénaff a mis en lumière les deux premiers principes qui permettent à Lévi-Strauss³ de construire son concept de symbolisme. On notera qu'il nomme principe d'opérativité celui que j'appelle principe d'équivalence. Je change la dénomination afin de séparer l'opération fondamentale de la symbolisation, à savoir la mise en équivalence de deux différences pensées entre quatre termes, des opérations subséquentes d'inversion et de complétion que, dans le mythe, la symbolisation peut effectuer sur les relations et leurs termes. En outre, pour autant que le symbolisme ne se manifeste jamais que dans des régions déterminées de l'expérience et de la vie sociale, que ces régions sont, pour Lévi-Strauss, le lieu d'une organisation systématique, j'ajoute le principe de « systématisme » aux deux premiers principes. Enfin j'introduis l'idée d'impossibilité à représenter. Lévi-Strauss reconnaît bien que tout mythe est une *réponse à une question* que le groupe se pose soit dans l'ordre des rapports qu'il entretient avec lui-même, soit dans l'ordre des rapports qu'il entretient avec l'environnement naturel, soit encore dans l'ordre des rapports avec d'autres groupes. J'insiste sur cette dimension parce que, même si nous ne faisons sans doute pas directement de *l'impossible à représenter* quelque chose de central dans le processus de symbolisation, avec Roger Ferreri nous pointons quelque chose de très voisin. Pour nous la mise en œuvre de la fonction symbolique consiste pour le singulier à *mettre en question* la proposition collective qu'il prolonge néanmoins nécessairement en lui-même- l'expression de « mise en question » pouvant précisément être prise au sens figuré ou au sens littéral.

³ Voir Marcel Hénaff, *Claude Lévi-Strauss*, Belfond, 1991, Paris, *Claude Lévi-Strauss. Le passeur de sens*, Perrin, Paris, 2008 et *Claude Lévi-Strauss et l'anthropologie structurale*, Seuil, 2011. Dans le séminaire, je renverrai fréquemment à ses travaux qui ont proposé à ce jour l'interprétation la plus complète et la plus claire de l'œuvre de Lévi-Strauss.

I Le principe de supplétivité

Que la symbolisation réponde chez l'homme à la rencontre d'une impossibilité à se représenter directement, d'une énigme ou tout simplement d'une question, c'est Kant le premier qui l'a souligné. À l'occasion de la discussion de ce problème, il a d'ailleurs livré la formule d'analyse des mythes qui sera celle de Lévi-Strauss, formule sur l'origine de laquelle, Lévi-Strauss ne s'est jamais expliqué. C'est d'abord sur ce point que je m'arrêterai. Kant a en effet le premier expliqué que la symbolisation travaille sur "*un impossible à représenter directement*". Ensuite il nous explique qu'elle substitue la ressemblance parfaite de deux relations entre des choses tout à fait dissemblables à l'impossibilité pour le savoir d'atteindre la pensée du contenu de ce dont nous voulons parler. Mon ignorance du contenu idéal de A fera que si je dois vraiment parler de ce qu'est A, alors B, C, D m'étant supposés connus, je peux dire que A est à B, ce que C, est à D. Ignorant tout de la nature de Dieu, dont la Raison me fournit néanmoins une Idée, comme cause de tout, dit Kant, mais tenant beaucoup à lui trouver quelque rapport avec les hommes, surtout s'il s'agit d'un rapport d'amour, alors ces derniers, dans la croyance religieuse qui est un « anthropomorphisme symbolique » diront : l'amour de Dieu est aux hommes ce que l'amour des parents est aux enfant⁴s. On parlera ainsi de « Dieu, le père. » Je soutiendrai que c'est, avec Kant, que nous assistons à un véritable tournant dans l'histoire des conceptualisations du symbole et de la symbolisation. En outre, nous pourrions affirmer rétrospectivement qu'il est le premier à conceptualiser la « fonction symbolique ». Après Kant, le symbole n'est plus appréhendé comme un type de signe, un signe conventionnel, naturel ou formel, qui se distingue des autres signes par des caractères objectifs ou empiriques. Pour Kant, nous produisons des symboles pour compenser l'impossibilité à représenter directement le contenu de certaines notions, celles de la raison en fait, que nous utilisons néanmoins et que nous avons besoin d'utiliser pour communiquer avec les autres. Je pose sans le montrer dans le détail dans les présentes notes mais la chose sera expliquée oralement que « l'impossibilité à représenter » devient une notion clé dans toutes les théories de symbolisation du XXe siècle de Freud et Durkheim à Lévi-Strauss et Lacan.

⁴ Au paragraphe #58 des *Prolégomènes à toute métaphysique future qui pourra se présenter comme science*, paru en 1783, texte pédagogique qui résume et vulgarise la *Critique de la Raison Pure*, publiée deux ans avant, il ouvre ce thème absolument central. Mais la véritable théorie du symbole se retrouve au #59 de la *Critique de la Faculté de juger*

Je l'ai dit pour Lévi-Strauss, le discours mythique a pour fonction très générale de répondre à une « question » que le groupe se pose. Je chercherai à généraliser ce qu'il dit du mythe à la symbolisation du collectif en général : elle est produite pour exprimer le fait que l'organisation du groupe ou son rapport à son milieu ou à d'autres groupes rencontre une difficulté. Ce faisant, elle peut parfaitement exprimer une interrogation universelle. Par conséquent la question qu'elle résout, mythiquement ou symboliquement, peut avoir un caractère strictement local mais aussi bien une portée universelle. Loin de nier l'enracinement du mythe dans la vie du groupe qui le fait exister comme objet de croyance, comme vecteur d'identité, Lévi-Strauss le pense comme tentative de dépassement d'une situation problématique réellement vécue. Le discours mythique a donc, comme les interdits de mariage, une fonction inapparente. Mais, une fois reconnue cette dernière, et c'est ce qui éloigne définitivement Lévi-Strauss de la tentation fonctionnaliste, le sociologue n'explique pas le mythe par sa fonction, même latente. Ce qui retient son attention, est la mise en forme du message qu'il contient. Un mythe, conçu comme l'ensemble de ses variantes, est bien une tentative de réponse spécifique à une question spécifique mais la forme de cette réponse n'est elle-même interprétable qu'en regard de l'ensemble des formes que d'autres mythes ont produit pour répondre à d'autres questions. Ce renvoi de mythe à mythe, de groupes de mythes à groupe de mythes, n'est pas pour Lévi-Strauss un artifice de l'interprétation mais l'expression même du travail de la pensée symbolique, non seulement l'expression du fait que les mythes se pensent entre eux, mais que tous relèvent au bout du compte d'une même logique universelle, celle de l'esprit.

II. Le principe de réciprocité.

Dans *Les structures élémentaires de la parenté*, nous rappelle Hénaff, Lévi-Strauss dégage l'idée centrale de la célèbre étude de Mauss sur le don, publiée en 1924, et l'élève au rang de principe de l'alliance. Autrement, dit les obligations de donner, de rendre et de recevoir sont pensées à titre de règles matrimoniales. La réciprocité n'est plus seulement au principe de la *Kula* mélanésienne, elle n'est plus le principe du seul échange dit « non économique » dans les sociétés traditionnelles mais elle est désormais placée au fondement de l'alliance dans les systèmes de la parenté dont les structures sont élémentaires. Poussons, avec Hénaff, la lecture rétrospective des formules des *Structures élémentaires de la parenté* : pour leur auteur, la réciprocité est au principe de toutes les manifestations du lien social. Le principe de réciprocité est ainsi d'abord un « dispositif de différenciation »⁵. Il invente des positions et une distance

⁵ Marcel Hénaff, *Claude Lévi-Strauss Le passeur de sens*, op. cit. p. 74.

entre elles. Même si ces positions prennent appui sur des qualités et des différences déjà données dans l'expérience du monde, qui inclue la dimension imaginaire, le symbolisme engendre, à même ces qualités et ces différences, des positions et des différences d'un autre ordre. Par exemple, une position de parenté ne peut être nommée sans que ne soit en même temps sous-entendue sa position réciproque. Ce qui nous conduira à remarquer qu'une relation réciproque ne se confond pas avec une relation symétrique. Si toute relation symétrique est réciproque, l'inverse n'est pas vrai. La relation réciproque est plus générale dans la mesure où elle ne suppose qu'une seule chose, à savoir que si A se rapporte à B, alors B se rapporte à A de quelque manière, que ce soit directement ou par la médiation d'intermédiaires. Une relation symétrique exige de surcroît que les deux relations, celle qui va de la position A vers la position B, et celle qui va de B à A, soient identiques. Toutes les relations réciproques ne sont donc pas symétriques. Parmi les relations symétriques on peut encore distinguer celles qui lient deux positions supposées identiques à quelque titre et celles qui lient au contraire deux positions différentes. Soit par conséquent les termes qu'elles lient sont congruents soit ils sont chiraux. Les relations réciproques forment donc une catégorie très générale de relations sociales et il est apparu à certains que l'affirmation selon laquelle la réciprocité est constitutive du lien social était triviale. Mais, en fait, le principe de réciprocité a d'autres conséquences que celles très simples qu'on vient d'isoler, conséquences qui en font un principe non trivial. Appliqué à l'alliance dans les systèmes à structure élémentaire, le principe de réciprocité exige que tout don d'une femme (ou d'un homme) d'un groupe à un autre groupe soit accompagné d'un retour, que ce retour soit direct, comme dans l'échange simple d'un nombre pair de partenaires dans les organisations dualistes, ou indirect, dans l'échange d'un nombre quelconque de partenaires dans l'échange élargi. L'échange est encore échange d'obligations, de prestations et de biens déterminés, d'expressions convenues des sentiments. Il est la réciprocité en acte, bien que l'échange lui-même ne soit pas le tout de la réciprocité et que celle-ci précisément le fonde. L'opposition créée par la prohibition entre les femmes interdites de mariage et celles qui sont permises, pousse à l'échange d'un groupe donné avec un autre ou plusieurs autres. La différenciation initiale de positions, par exemple celle des sœurs, réelles ou classificatoires, et des femmes permises, est bien en effet une condition de l'apparition de la réciprocité dans l'échange qui fait l'alliance. Position d'une différence, la réciprocité institue une opposition entre positions. Abolition d'une différence, elle fait naître un parcours. L'alliance n'est sans

doute qu'une dimension de la parenté. Mais l'ensemble des études de Lévi-Strauss qui lui sont consacrées montrent bien que ce qui joue pour l'alliance joue également pour les autres dimensions.

III Le principe d'équivalence.

La différenciation initiale des positions, leur appellation, la loi qui contraint à opposer les positions, l'échange qu'elle induit, peuvent être dits « symboliques » parce que la réciprocité est la première dimension fondamentale du symbolisme. À cette première dimension du concept de symbolisme, s'en ajoute une seconde, tout particulièrement à l'œuvre dans le mythe. Marcel Hénaff la nomme « *le dispositif opératoire du symbolisme* »⁶. Je l'appellerai plutôt, pour les raisons que j'ai dites, le principe d'équivalence entre deux différences. Par là il faut entendre que le symbolisme institue des analogies entre éléments, qualités, relations imaginaires et qu'opérant une mise en rapport intelligible, il aboutit à la mise en équivalence de deux différences entre groupes d'éléments apparentés. Ce dispositif, Lévi-Strauss l'a particulièrement étudié dans le mythe. Longtemps déjà avant Lévi-Strauss, Kant insistait sur le fait que l'analogie engendrée par la symbolisation ne consistait pas à fixer des ressemblances entre les objets du monde mais entre les relations entre ces objets. Lévi-Strauss va poser que le dispositif opératoire du symbolisme est au fondement de la capacité à manipuler mentalement ces qualités et ces relations, à les déplacer en les maintenant identiques ou à les transformer, en concevant l'une dans son inverse, en déduisant son complément, en posant l'une comme élément et l'autre comme fonction de ce dernier ou encore en renversant cette dernière relation.

Dans le récit mythique, tel que le comprend le sociologue, le dispositif d'équivalence du symbolisme, à l'instar du principe de réciprocité, consiste d'abord à instituer des différences entre unités narratives élémentaires puis entre les différences entre groupes ou paquets d'unités. Mais dès lors qu'on laisse de côté le récit apparent du mythe, souvent fantastique, complexe et déroutant, comme peut l'être le récit d'un rêve, et qu'on devient attentif aux mythèmes, on s'aperçoit qu'ils présentent entre eux des analogies thématiques apparentes ou inapparentes, ou encore qu'ils présentent des analogies avec les unités narratives d'autres

⁶ Marcel Hénaff, Claude Lévi-Strauss *Le passeur de sens*, op. cit., p. 111

mythes. Entre les mythèmes qui présentent des analogies, peuvent exister des relations d'inversion et de complémentarité. L'hypothèse centrale de Lévi-Strauss, conforme à la suggestion explicite de Kant, est que le dispositif opératoire du récit mythique consiste à instituer deux différences essentielles entre ces groupes de mythèmes, pour ensuite rendre ces différences équivalentes ou, pour être plus précis, quasi-équivalentes. La manifestation la plus simple du principe d'équivalence qui fonde le symbolisme pour Lévi-Strauss consiste à faire en sorte que les mythèmes de la classe A sont au mythèmes de la classe B ce que les mythèmes de la classe C sont aux mythèmes de la classe D.

IV Le principe de systématicité

La quatrième idée qui est ainsi attachée par Lévi-Strauss au concept de symbolisme consiste en l'affirmation que la fonction symbolique s'exerce toujours dans des systèmes particuliers qui le codent différemment. Que les différences et les propriétés imaginaires préexistent le plus souvent au symbolisme, il le reconnaît volontiers. Mais, on l'a vu, il pose que le symbolisme institue de nouvelles différences ou élabore celles qui sont déjà données. Le symbolisme produit des différences symboliques. Cette idée, on le sait, il l'emprunte à la linguistique de Saussure et à l'école phonologique de Prague. Jakobson faisait du « faisceau de traits différentiels » d'un son élémentaire la définition du phonème. En accompagnant dans leur mouvement de pensée les représentants de l'école Pragoise, s'impose à Lévi-Strauss l'idée que le faisceau de traits différentiel permet de caractériser toute manifestation concrète du symbolisme. La capacité du symbolisme à engendrer un système de différences, qui sans lui seraient muettes, inexistantes, repose sur cette notion. Mais s'impose en même temps l'idée d'une totalisation du système des différences, idée centrale chez les « Pragois », seule garantie qu'on puisse y découvrir une loi de structure. C'est ainsi, par exemple, que dans son étude de l'avunculat, qui est la reprise d'un thème déjà étudié par ses prédécesseurs, en particulier par Radcliffe-Brown, il pense pouvoir montrer que les attitudes et les marques de reconnaissance entre fils et oncle maternel ne prennent leur tonalité de relation froide et respectueuse ou au contraire de relation de proximité et de familiarité qu'en fonction du système complet des attitudes à l'intérieur de l'atome de parenté qui comprend quatre termes -frère, sœur, père, fils- et trois types de relations : « *une relation de consanguinité, une relation d'alliance, une relation de filiation; autrement dit, une relation de germain à germaine, une relation d'époux à épouse, une relation de parent à enfant.* »⁷

L'« atome de parenté », notion inventée par lui pour désigner l'ensemble de ces quatre termes et trois relations, nous montre comment l'hypothèse du système est bien la condition de l'effectivité d'une loi structurale. Alors que Radcliffe-Brown isolait la relation du fils à l'oncle maternel et tentait de formuler une loi générale de cette relation selon le caractère matrilineaire ou patrilineaire du système de parenté, Lévi-Strauss montre que la loi de la relation existe bel et bien mais qu'elle est indépendante de ce caractère du lignage alors qu'elle se laisse énoncer à partir de l'atome lui-même. La relation de fils à oncle maternel est en elle-même immédiatement extérieure à l'atome. En effet si les deux termes apparaissent dans l'atome, la relation elle-même n'y figure pas. Mais le style de la relation avunculaire dépend de ceux caractérisant les relations à l'intérieur de l'atome, à savoir les relations de mari à femme, de frère à sœur et de père à fils⁸. La loi structurale énonce alors que ce qui est constant dans tous les systèmes de parenté, c'est la distribution des attitudes dans le système complet que forme l'atome et la relation avunculaire: deux sont positives, deux sont négatives, si par positif et négatif on qualifie un style particulier de la relation entre deux termes. Deux sont fortes, deux sont relâchées. Les trois relations internes à l'atome, plus une, externe à l'atome, celle dont on cherche à déterminer la tonalité, sont liées par conséquent dans un équilibre inapparent. Et Lévi-Strauss n'hésite pas à se risquer à extrapoler cette loi d'équilibrage à l'évolution dans le temps du système que forme l'atome et la relation avunculaire. Quand « le pouvoir du frère sur la sœur diminue, celui du mari augmente », alors que quand « le lien entre le père et le fils s'affaiblit, celui entre oncle maternel et neveu se renforce. »⁹ Pour Lévi-Strauss, les systèmes symboliques, obéissent ainsi à des *lois structurales* mais édifient aussi des règles. Les règles sont les normes propres à chaque système particulier. Entre ces normes et les principes universels du symbolisme nous dirons que ce sont encore les codes qui assurent la traduction des uns dans les autres. Le langage, les règles matrimoniales, les rapports économiques, l'art, la science et la religion sont précisément pour Lévi-Strauss « des » systèmes symboliques, parce qu'un même symbolisme s'y exerce en chacun, mais que d'une part son expression varie d'une culture à l'autre et que d'autre part il fait naître des types de règles différents d'un système à l'autre. Par conséquent, la notion de système symbolique renvoie bien d'une part à un « universel » qui transcende les cultures particulières et les règles particulières mais qui en même temps s'incarne dans des cultures particulières et des règles relatives à un type d'expérience donnée, le droit, l'échange économique, l'art et la religion. Par conséquent, chacun de ces systèmes renvoie à un codage particulier des principes universels du symbolisme que sont le principe de réciprocité et le dispositif opératoire. Parce qu'elle associe

le code et la totalité d'un système, la notion de « système symbolique » joue ainsi un rôle fondamental, non seulement en tant qu'elle caractérise le symbolisme effectivement à l'œuvre dans la vie sociale mais aussi parce qu'elle est au cœur de la méthode de l'analyse structurale. En outre, ce qui est commun à tous les systèmes symboliques, quels qu'ils soient, est le fait qu'ils sont des systèmes de différences qu'ils instituent. On verra que c'est en nous appuyant précisément sur ces propriétés reconnues par Lévi-Strauss aux systèmes symboliques que nous pouvons poser que tous sont des élaborations locales « du » système symbolique, pour autant que ce système symbolique est médiatisé par un « code d'exception », le langage.

Dans l'œuvre de Lévi-Strauss, la relation sociale, est supposée faire partie des observables et elle ne se confond pas avec la structure inapparente, ni celle-ci avec le modèle que le sociologue construit pour la dégager, en partant des « relations observables ». Pour Lévi-Strauss, la structure ne se laisse saisir que dans les modèles qu'on construit des relations empiriquement observables. Et cette construction du modèle, tout en répondant à un ensemble précis d'exigences méthodologiques - soit posséder le caractère de système, appartenir à un groupe de transformations, permettre de prévoir l'évolution du modèle lorsqu'on modifie un de ses éléments, rendre compte de la totalité de ce qui est observé- demeure en principe libre en regard de la structure qu'elle dévoile, puisque sa construction ne relève que de la systématisation de l'observation. Le modèle est là pour faire apparaître la structure dans sa pureté. La notion de structure se vide ainsi de toute signification empirique, comme elle pouvait en avoir dans l'école anglaise du structuro-fonctionnalisme, chez Radcliffe-Brown en particulier, où la structure se confond avec la relation immédiatement observable.

L'originalité épistémologique de l'analyse structurale, telle que la comprend Lévi-Strauss, repose ainsi sur la croyance au fait qu'on peut observer une relation, qu'on peut construire des modèles plus ou moins formalisés de ces relations, et que dans ces modèles les structures, puis les lois structurales, se donneront à voir. Pour autant, toutefois, que la relation sociale qui sert de point de départ à l'analyse n'est en vérité jamais observée mais seulement interprétée, on demandera si les modèles construits révèlent bien des structures propres à l'objet étudié et non pas seulement des systèmes d'oppositions relatifs à l'interprétation qu'on a faites avant de construire le modèle. Autrement dit on pourra discuter de la naïveté empiriste ou non du point de départ de la méthode qui consiste à nier le fait qu'on ne fait jamais qu'interpréter les faits eux-mêmes et les relations qu'on pense exister entre eux. On pourra encore se demander si la construction du modèle, du fait des règles draconiennes qui l'organisent, n'impose pas, en contrepartie de l'empirisme initial, un degré de formalisation arbitraire aux relations qu'il

organise conceptuellement. On pourra encore se demander si les structures dévoilées, censées exister dans l'objet lui-même, ne sont que celles des relations dans le modèle. Mais ce ne seront pas seulement ces questions épistémologiques que je poserai à l'analyse structurale mise à l'honneur par Lévi-Strauss. On va voir que c'est bien plus directement à propos de la nature de la fonction symbolique et du symbole que j'invite à une refonte théorique. Il demeure que le concept de symbolisme proposé par Lévi-Strauss est inédit dans l'histoire de la pensée, qu'il est profondément innovant et qu'il est passionnant de suivre les occasions dans lesquelles il est mis au travail par Lévi-Strauss.

⁷ « L'analyse structurale en linguistique et en anthropologie », première publication en 1945 in *Word, Journal of the Linguistic Circle of New York*, vol1, n2, pp.1-21 et repris comme chapitre II de *l'Anthropologie structurale*, pp. 43-69

⁸ « L'analyse structurale en linguistique et en anthropologie op. Cité. p.61

⁹ Idem.